

Europe

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **10 (1995)**

Heft 2: **Gazette**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EUROPE

La Journée Européenne du Patrimoine du 9 septembre 1995

La deuxième édition de la Journée Européenne du Patrimoine (JEP), placée sous le patronat de Ruth Dreifuss, Conseillère fédérale, aura lieu le 9 septembre 1995. Cette année l'accent sera mis sur les châteaux, les ruines et les manoirs historiques dans toutes les régions et cantons de notre pays.

L'objectif de la Journée Européenne du Patrimoine

Un rappel du sens et des objectifs de la JEP: l'objectif de la JEP est de rendre accessible à un large public les monuments et les ensembles historiques de notre pays, de familiariser les visiteurs avec les aspects historiques et architecturaux, d'attirer l'attention sur la fonction et le rôle du monument historique dans le passé et à l'époque actuelle et de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de la conservation.

L'organisation

L'organisation, la coordination et le déroulement de la JEP sont assurés par le Centre NIKE et la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS) en collaboration avec les cantons et les villes et avec le soutien de l'Office fédéral de la culture (OFC) et de l'Association des conservateurs suisses de monuments historiques (ACMH). Les responsables du déroulement de la JEP 'sur le terrain' sont les cantons, les villes et leurs nombreux collaborateurs chargés de la présentation des objets et des visites guidées.

La participation de tous les cantons

En 1994, 18 cantons avaient participé à la JEP. Cette année la participation de tous les cantons est d'ores et déjà acquise. Compte tenu de l'intérêt des offres et des programmes – de nombreuses propriétés et châteaux ouvrent leurs portes et leurs portails – nous espérons une participation active de la population dans tout le pays.

La parution d'un journal

Début mai déjà la participation des cantons et des villes était forte et le nombre des objets important. Le Centre NIKE et la SHAS ont donc décidé de publier à temps pour la Journée

Européenne du Patrimoine un journal à grand tirage qui fournira de façon claire et précise tous les renseignements nécessaires (accès, horaires d'ouverture, entrée, visites guidées, etc.).

Une conférence des médias

A l'occasion du lancement de la JEP 95, une conférence des médias au niveau national aura lieu le 31 août 1995 à 10.30h à la Béatrice-von-Wattenwyl-Haus dans la Junkerngasse 59 à Berne qui réunira la presse du Palais fédéral ainsi que les représentants de tous les médias. David Streiff, directeur de l'Office fédéral de la culture (OFC) et Gret Haller, ambassadrice, représentante permanente de la Suisse au Conseil de l'Europe à Strasbourg ont déjà assuré les organisateurs de leur participation.

La cérémonie officielle de l'ouverture des JEP à Paris

C'est le 8 septembre 1995 qu'aura lieu la cérémonie officielle d'ouverture et de lancement au niveau européen des Journées Européennes du Patrimoine. La manifestation à laquelle s'ajoutera une conférence de presse aura lieu de 9.00h à 11.30h au Musée des Monuments Français au Palais de Chaillot.

La participation de 35 pays européens

En 1994, 24 pays ont participé aux JEP. En 1995, les pays suivants représentant toutes les régions de l'Europe ont répondu présents: l'Albanie, l'Autriche, la Belgique (Bruxelles, la Flandre et la Wallonie), la Biélorussie, la Bulgarie, la Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne (l'Andalousie et la Catalogne), l'Estonie, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne (l'Angleterre, l'Irlande du Nord et l'Ecosse), La Grèce, la Hongrie, l'Île de Malte, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Moldavie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Principauté de Liechtenstein, la République fédérale d'Allemagne, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Saint-Siège, la Slovénie, la Suède et la Suisse.

Pour tous renseignements s'adresser au Centre NIKE, Moserstrasse 52, 3014 Berne, tél. 031 336 71 11 / Fax 031 333 20 60.

Vo

La Journée Européenne du Patrimoine en 1995 dans la Principauté de Liechtenstein

C'est le dimanche 17 septembre 1995 qu'aura lieu dans la Principauté de Liechtenstein la troisième édition de la Journée Européenne du Patrimoine, une manifestation créée par le Conseil de l'Europe. Le thème principal de cette journée sera consacré au rôle de la conservation des monuments historiques en tant que domaine d'activité interdisciplinaire dont la tâche n'est pas seulement la conservation mais également le réaménagement actif. Grâce à la présentation des différents domaines d'activité de la conservation des monuments historiques, comme le réaménagement des sites construits, la conservation d'objets individuels, l'archéologie et les musées, les organisateurs espèrent satisfaire l'intérêt toujours grandissant de la population pour la conservation interdisciplinaire du patrimoine culturel. L'organisation de la Journée Européenne du Patrimoine contribue de façon déterminante à encourager les discussions au sein de la population et à confronter l'opinion publique avec les problèmes de la conservation du patrimoine culturel.

Michael Pattyn

La conservation des monuments historiques – un marché de plusieurs milliards

Der Zentralverband des Deutschen Handwerks (ZDH) évalue à environ 10 à 12 milliards de DM le volume annuel du marché lié à la conservation des monuments historiques. La réunification de l'Allemagne a contribué dans une large mesure au développement de ce marché. Environ un tiers de la substance bâtie de valeur historique se trouve dans les nouveaux Länder et nécessite des mesures urgentes de conservation. Les artisans tels que les maçons, les stucateurs, les marbriers, les charpentiers, les menuisiers, les sculpteurs sur pierre et sur bois, les parqueteurs, les spécialistes du travail du métal, les doreurs, les peintres et les laqueurs sont très demandés. Selon les chiffres du Deutsches Zentrum für Handwerk und Denkmalpflege à Fulda, 750'000 à 800'000 monuments historiques ont été répertoriés auxquels s'ajoutent les sphères historiques qui comprennent les monuments historiques regroupés en ensembles historiques. Seulement 15 % des monuments historiques sont la propriété des collectivités territoriales, 15 % appartiennent aux Eglises. Les 70 % restants sont entre les mains de propriétaires privés. Le ZDH estime que 90 % des 10 à 12 milliards de DM dépensés chaque année pour la conservation des monuments historiques profitent à l'artisanat. Compte tenu de l'urgence des mesures à prendre

EUROPE

pour sauver les monuments historiques dans les nouveaux Länder, une grande partie des moyens financiers est tout d'abord, à court terme, investie à l'est. A l'ouest, les monuments historiques que l'on peut considérer d'une manière générale actuellement en bon état, offrent également des perspectives favorables à l'artisanat. Les experts s'attendent à moyen et à long terme à un investissement d'environ 1,5 milliard de DM pour l'entretien régulier et nécessaire de la substance bâtie.

Renseignements: Zentralverband des Deutschen Handwerks, Johanniterstrasse 1, D-53113 Bonn, T 0049 228 545-1

Article extrait de: Denkmalschutz Informationen, 18. Jg., Dez. 4/1994

Le Programme Franco-Allemand de Recherche pour la Conservation des Monuments Historiques

La seconde phase

'Conservation commune d'un patrimoine commun – Gemeinsames Erbe gemeinsam erhalten' tel est le fil conducteur du Programme Franco-Allemand de Recherche pour la Conservation des Monuments Historiques initié en automne 1988 par un accord conclu entre les deux Etats prolongé le 1er juillet 1994 par une nouvelle décision signée par les ministères français chargés de la culture, de l'environnement et de la recherche, le Centre National de la Recherche Scientifique ainsi que par le ministère allemand de la recherche et de la technologie.

L'objectif général de ce programme international et interdisciplinaire est de développer les connaissances sur les dégradations que subissent les monuments historiques surtout en raison de la pollution atmosphérique et sur l'efficacité des méthodes de protection et de conservation anciennes et modernes. Pour y parvenir, des instituts de recherche français et allemands, une trentaine à l'heure actuelle, sélectionnés à l'issue de deux appels d'offres ont pour mission, dans le cadre de projets de recherche bilatéraux, de répertorier, d'analyser ou de simuler in situ et en laboratoire, les altérations des matériaux anciens afin de proposer des méthodes techniques modernes pour enrayer ces problèmes.

EUROPE

Pour la réalisation du Programme, les recherches sont appliquées à des monuments historiques choisis par les deux gouvernements pour leur caractère représentatif du patrimoine culturel commun à la France et à l'Allemagne. Il s'agit depuis 1995 de la cathédrale Saint-Gatien de Tours (Indre-et-Loire) et de la cathédrale de Meissen (Saxe). Comme lors de la première phase du Programme et afin de circonscrire les champs d'investigations, deux matériaux seront étudiés: les vitraux moyenâgeux et les pierres constitutives des monuments.

Le programme 'Vitrail' aura pour objet tout d'abord l'étude du brunissement des verres dû à l'oxydation du manganèse. Alors que des laboratoires simuleront sur des verres modèles l'oxydation du manganèse à l'aide de polluants atmosphériques, de champignons ou de bactéries, d'autres tenteront d'isoler et d'identifier de nouveaux microorganismes présents sur des verres originaux. En parallèle des équipes de recherche traiteront de l'amélioration et de l'application de films protecteurs; enfin un groupe de spécialistes mesurera et perfectionnera l'efficacité des verrières de protection des vitraux anciens.

Le programme 'Pierre', totalement renouvelé car intégrant des matériaux non encore analysés dans le cadre du Programme, le tuffeau de Tours et le grès de Meissen, portera sur la modélisation de la dissolution de la pierre en fonction de sa porosité et de l'interaction avec l'atmosphère (Tours), sur la détermination des causes des dégradations (Meissen) et dans le volet des recherches concernant les mesures de protection, sur l'amélioration et l'adaptation des produits consolidants et des coulis d'injection.

Que ce soit pour les vitraux ou pour les pierres, des mesures microclimatiques seront entreprises pour déterminer la relation entre l'altération du matériau à certains endroits de l'édifice et son environnement atmosphérique proche. Ceci sera notamment nécessaire pour les travaux dont le but est de déterminer si la chapelle octogonale de la cathédrale de Meissen, dont les baies sont actuellement ouvertes, doivent le rester ou si elles doivent être obstruées pour protéger les statues polychromes qu'elle abrite.

Actuellement ces programmes sont en cours de finalisation et seront soumis très prochainement aux experts désignés et aux responsables du Programme pour qu'ils approuvent les projets. Les recherches pourront alors débuter. Les conditions préalables à l'élaboration et à la réalisation de celles-ci ont toutefois déjà été fixées: Les chercheurs français et allemands devront mener conjointement leurs travaux, se rendre régulièrement dans les laboratoires de leurs collègu-

es de l'Etat partenaire, échanger leurs échantillons et leurs résultats et également collaborer étroitement avec les responsables du patrimoine.

La prochaine étape du Programme Franco-Allemand aura lieu à la fin de 1996 lorsque la seconde phase arrivera à son terme. Elle se concrétisera par l'organisation d'un colloque au cours duquel les chercheurs des deux pays présenteront les résultats de leurs travaux à la communauté scientifique et à celle de la conservation des monuments historiques. Des synthèses de ces résultats scientifiques seront alors réalisés et devront se traduire par des recommandations concrètes que les professionnels du patrimoine monumental pourront utiliser et adapter aux besoins qui sont les leurs. Il est à noter que les communications porteront aussi sur les monuments sélectionnés par la phase initiale du Programme et pour lesquels les travaux se sont achevés dans le courant de 1994: la collégiale de Thann (Alsace), l'Abbatiale de Salem (Bade-Wurtemberg) pour leurs pierres, et l'église d'Oppenheim pour ses vitraux (Rhénanie-Palatinat).

Un premier colloque avait eu lieu à Karlsruhe en mars 1993 et avait déjà démontré le grand intérêt des recherches et la complémentarité entre l'approche des équipes françaises et celles des équipes allemandes, les premières étant alors mieux adaptées aux recherches fondamentales en laboratoire et les secondes ayant un grand savoir-faire dans le domaine de la recherche appliquée à la conservation/restauration. Des faits qui, mis en évidence par les responsables du Programme lors de cette rencontre ont sans aucun doute contribué à la décision de la prolongation de cette coopération jusqu'à la fin de 1996.

L'aspect scientifique ne fut toutefois pas le seul critère décisif, l'aspect financier dut également être pris en considération en égard aux difficultés budgétaires que rencontrent les deux pays. Malgré cela et grâce à une réelle volonté de poursuivre dans ce nouveau domaine de collaboration, les deux partenaires se sont mis d'accord sur une contribution égale aux frais du Programme. Les crédits versés par chacun s'élèveront à 1,7 Mio FF (500 000 DM) annuellement et seront destinés prioritairement aux travaux de recherches mais aussi à l'organisation et à l'exécution de cette coopération. Ces dernières sont confiées à un Comité de Programme à composition paritaire, à deux coordinateurs scientifiques (français et allemand) et à un secrétariat commun situé à Champs-sur-Marne dont l'une des tâches actuelles est déjà de préparer 1997.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du: Secrétariat Général du Programme Franco-Allemand de Recherche pour la Conservation des Monuments Historiques, 29, rue de Paris, F - 77420 Champs-sur-Marne T 0033 1 64 68 00 63, Fax 0033 1 64 68 32 76

Jean-Florent Filtz